



Septembre 2021

PROTCOLE SANITAIRE COVID 19 RCA NATATION

Ce protocole vient en complément du règlement intérieur déjà en place au RCA Natation et au sein de la piscine Daullé.

Les licenciés et les accompagnants sont acteurs dans la lutte contre l'épidémie du Covid-19. A ce titre ils doivent appliquer les mesures barrière et suivre les règles établies qui lui sont communiquées.

L'entrée de la piscine :

1. **A partir du 30 août, le pass sanitaire – attestation de vaccination, test covid négatif ou certificat de rétablissement – est obligatoire pour les nageurs majeurs et les accompagnants (parents) et à partir du 30 septembre pour les nageurs 12/17 ans.**

Des contrôles seront effectués à l'entrée de la piscine

2. Dans l'impossibilité de vérifier tous les pass sanitaires :
 - **Seuls les accompagnants des groupes Crevettes, Babys 1, 2, 3, 4, 5, Marsouins, Pingouins, Otaries sont autorisés au vestiaire.** Dans ce cas, l'accompagnant devra posséder le pass sanitaire, porter un masque et s'engager à quitter rapidement les lieux. Des contrôles auront lieu à l'entrée de la piscine.
 - **Aucun accompagnant pour les autres groupes n'est autorisé dans l'enceinte de la piscine, sous peine de sanction allant jusque la radiation du nageur.**
 - **L'accès visiteurs est condamné**
3. Respecter l'horaire de chaque groupe, arriver maximum 10 mn avant le cours.
4. Le port du masque est obligatoire pour les nageurs à partir de 11 ans de l'entrée de la piscine jusqu'en tenue de bain au passage de la douche obligatoire
5. Les entraîneurs sont vaccinés. Ils porteront un masque

Des sanctions seront prises en cas de non application de cette règle allant jusque la radiation du nageur.

Les vestiaires :

1. Afin de réduire au maximum le temps passé dans les vestiaires, il est recommandé d'enfiler son maillot de bain sous ses vêtements chez soi
2. Afin d'éviter le regroupement important au niveau du pédiluve, les nageurs restent dans le vestiaire et attendent leur entraîneur
3. Le lavage des mains est nécessaire avant et après utilisation des toilettes
4. Le nombre de casiers vestimentaires disponibles n'est pas limité, les nageurs peuvent désinfecter ces casiers avec leur propre lingette

Le bord du bassin :

1. Chaque nageur vient avec sa bouteille d'eau et son matériel. Aucun équipement n'est mutualisé ni prêté
2. Les regroupements ou discussions en bord de bassin sont soumis aux règles de distanciation sociale

Après la séance :

1. Les parents des nageurs (avec pass sanitaire) des groupes Crevettes, Babys 1, 2, 3, 4, 5, Marsouins, Pingouins, Otaries récupèrent les nageurs dans le vestiaire et quittent la piscine le plus rapidement possible
2. Les autres groupes se rhabillent seuls le plus rapidement possible et retrouvent les parents à l'extérieur de la piscine.
3. Les parents arrivent pour la fin du cours afin d'éviter tout regroupement et privilégier la distanciation sociale.

En cas de symptômes s'apparentant au COVID 19, les nageurs s'engagent à le signaler immédiatement et devront se conformer aux règles d'isolement prévues à cet effet et se soumettre aux visites et prescriptions médicales qui seront prises dans ce cadre.

Après avoir pris connaissance des consignes de sécurité édictées dans le cadre de l'épidémie de COVID 19 par le RCA Natation, les nageurs et les accompagnants :

- s'engagent à les respecter afin de préserver leur santé et celle des tiers.
- engagent leur responsabilité sur l'application des règles du pass sanitaire et des distances physiques.

En cas de non respect, le RCA Natation se verra dans l'obligation d'en avertir les autorités.